



AVIS PUBLIC CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE POUR 2023

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, avis est par la présente donné par la soussignée, que la municipalité d'Authier-Nord a adopté le 7 décembre 2022, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023.

Ces séances ordinaires se tiendront, à 19h30, au 418-B rue Principale à Authier-Nord, soit le premier ou le deuxième mercredi du mois lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié ou exceptionnellement, une autre journée décidée par le conseil.

11 janvier	1 ^{er} février	1 ^{er} mars	12 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	6 septembre	4 octobre	8 novembre	6 décembre

Donné à Authier-Nord ce 21 décembre 2022.

Élise Gagnon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière